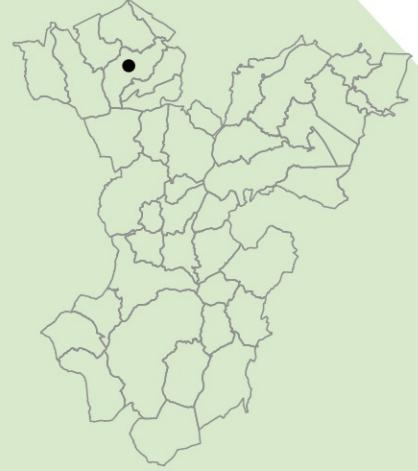


**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU TRIANGLE VERT**

Document d'arrêt



Commune de VILLERS-LES-LUXEUIL

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

Centre de la commune au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 03/07/2025

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

PIÈCE N°4.2.41

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon  
Tél : 03.81.83.53.29 - initiative25@orange.fr

**Légende :**

— Limite de zones et de secteurs

**ZONES URBAINES**

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte  
UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation  
UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI  
UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI  
UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation  
UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI  
UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée  
UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULi : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

**ZONES A URBANISER**

Aua, Aub, Auc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

**ZONE AGRICOLE**

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles  
An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

**ZONE NATURELLE**

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières d'exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLr : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngtz : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-32 ou R.151-34 :

Risques géologiques

- ▼ Mines (Source : BRGM)
- ⊕ Carrière (Source : BRGM)
- Indice karstique (Dolines)
- ◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)
- Faisaises

Aléa très fort : Affaissement / effondrement  
Glisser de terrain  
Chute de blocs

Aléa fort et moyen : Affaissement / effondrement  
Glisser de terrain  
Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur  
▲ Zone A - contrainte très forte  
▲▲ Zone B - contrainte forte  
▲▲▲ Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie  
— Axe Ligne Haute Tension  
Risque lié au transport de matière dangereuse

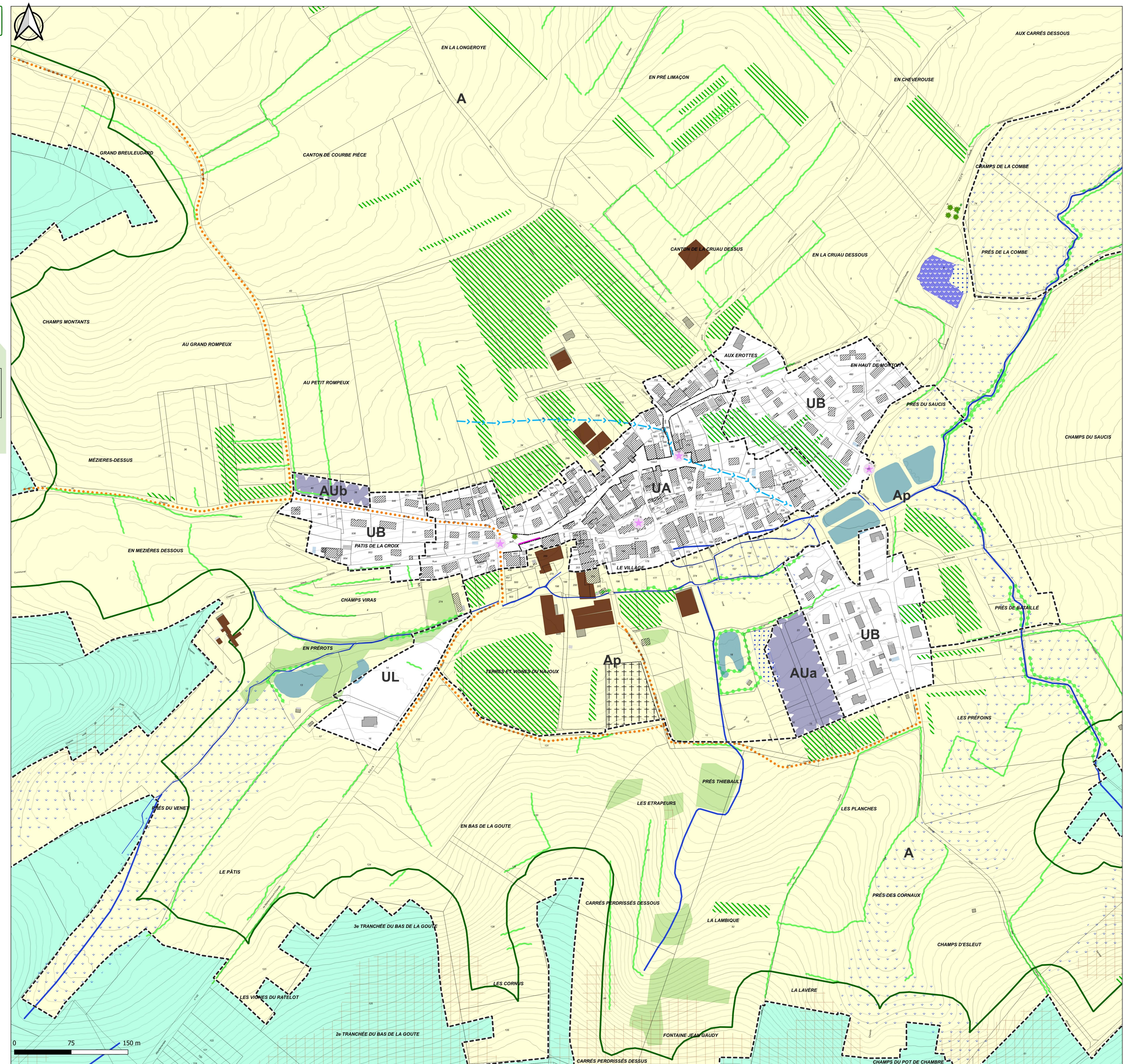
Autre risques  
— Ruissellement (source : DDT + Commune)  
— Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

**Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :****L.151.23**

- ★ Arbre remarquable
- Haie
- Alignement d'arbre
- Ripisylve
- Vergers,pré-vergers, îlots verts
- Boisement protégé
- Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)
- Zones humides à compenser
- Zones humides de compensation
- Milieux humides (Source : DREAL)

**L.151.19**

- Elément ponctuel du bâti ou du paysage
- Elément linéaire du bâti ou du paysage

**Prescriptions réglementaires**

- ★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
- Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions
- Espace vert à créer
- OAP densification
- OAP sectorielle
- Emplacements réservés

**Autres éléments à titre d'information**

- +++ Limite communale
- Bâtiment agricole
- Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver
- Zone de sauvegarde Sage Breuchin
- Cours d'eau